

SARL A.C.D. RAVALEMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15.000 €

Siège social :

2 PASSAGE FLOURENS

75017 PARIS

RCS : 538015751

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'An Deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin à 16 Heures,
A PARIS

Les Associés de la Société A.C.D. RAVALEMENT, Société à responsabilité limitée au Capital de 15.000,00 Euros, divisé en 100 PARTS de 150,00 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée quinze jours à l'avance à chaque associé.

SONT PRESENTS

- Monsieur BOUZIDA KARIM	Propriétaire de	50 PARTS
- Monsieur BOUMARAF ABDELHAMID	Propriétaire de	50 PARTS
TOTAL DES PARTS REPRESENTEES		100 PARTS

Soit l'intégralité du Capital Social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les Associés présents possédants ainsi 100 PARTS, soit plus de la moitié des PARTS Sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUZIDA KARIM, agissant en qualité de Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Approbation du salaire du gérant
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2024 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BK

BA

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 de 27 687,00 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 9 687,00 €

- A titre de dividendes aux associés : 18 000,00 €

Soit 180,00 € par part

Le dividende net par part serait de 180,00 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

- exercice 2012 : Dividende Net 0,00 €
- exercice 2013 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2014 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2015 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2016 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2017 : Dividende Net de 6000.00 €
- exercice 2018 : Dividende Net de 6000.00 €
- exercice 2019 : Dividende Net de 6000.00 €.
- exercice 2020 : Dividende Net de 12 000.00 €
- exercice 2021 : Dividende Net de 12 000.00 €
- exercice 2022 : Dividende Net de 16 000.00 €
- exercice 2023 : Dividende Net de 38 000.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

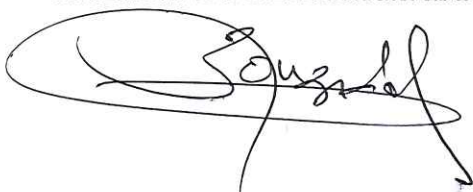
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Gérant de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Monsieur BOUZIDA KARIM



Monsieur BOUMARAF ABDELHAMID



SARL A.C.D. RAVALEMENT

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15.000 €

Siège social :

2 PASSAGE FLOURENS

75017 PARIS

RCS : 538015751

RAPPORT DE GESTION

DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

RESULTATS – AFFECTATION
— — — — — — — — — —

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 255 688,00 €.

Le montant de la production stockée s'élève à 0,00 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 403 356,00 €.

Le montant des cotisations sociales s'élève à 166 221,00 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 189 895,00 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 65 794,00 €.

Après prise en compte :

- de produits financiers de 6,00.
- de produits exceptionnels de 0,00.
- de charges financières de 0,00€
- de charges exceptionnelles de 25 913,00 €.
- de l'impôt sur les sociétés de 12 200,00 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 27 687,00 €.

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 d'un montant total de 27 687,00 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- Report à nouveau : 9 687,00 €
- A titre de dividendes aux associés : 18 000,00 €

Le dividende net par part serait de 180,00 €.

Ces dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux à compter du jour qui sera fixé par la gérance.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

- exercice 2012 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2013 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2014 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2015 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2016 : Dividende Net de 0,00 €
- exercice 2017 : Dividende Net de 6000,00 €
- exercice 2018 : Dividende Net de 6000,00 €
- exercice 2019 : Dividende Net de 6000,00 €
- exercice 2020 : Dividende Net de 12 000,00 €
- exercice 2021 : Dividende Net de 12 000,00 €
- exercice 2022 : Dividende Net de 16 000,00 €
- exercice 2023 : Dividende Net de 38 000,00 €

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

APPOINTEMENTS DU GERANT

Vous aurez à donner quitus de la gestion pour l'exercice (01/01/2024 au 31/12/2024) et à ratifier la rémunération perçue par le gérant (Appointements, Salaires) au cours dudit exercice.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PARIS

Le, 30 juin 2025

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Z. B. S. S.', is written over a large, loopy oval scribble. The signature is positioned below the text 'LE GERANT'.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL ACD RAVALEMENT 2 PASSAGE FLOURENS 75017 PARIS France		2 PASSAGE FLOURENS 75017 PARIS	
SIRET 53801575100018			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	23 299	Déficit													
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%													
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)												
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%													
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations																
<table border="0"> <tr> <td>Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐</td> <td>Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐</td> <td>Autres dispositifs ☐</td> </tr> <tr> <td>France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐</td> <td>Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐</td> <td>Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐</td> <td>Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐</td> </tr> <tr> <td>Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐</td> <td>Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐</td> <td></td> </tr> </table>					Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐	France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐														
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐														
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐														
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐															
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%													

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

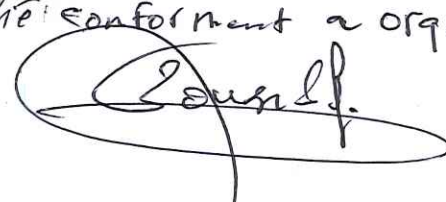
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 21052025 Lieu : PARIS
	Qualité : GERANT
	Nom du signataire : M BOUZIDA KARIM

Certifié conformément à l'original



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
	1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %	à 15 %	à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS***Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012024

ET CLOS LE

31122024

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)*ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.*

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société à responsabilité limitée SARL ACD RAV

2 PASSAGE FLOURENS

75017 PARIS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 21052025

Signature,

Nom et qualité du signataire

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SARL ACD RAVALEMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 PASSAGE FLOURENS 75017 PARIS

SIREN

5 3 8 0 1 5 7 5 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

				Exercice N clos le	
				13	14
ACTIF				1	2
ACTIF IMMOBILISÉ	Brut		Amortissements-Provisions		Net
	1		2		3
	010		012		
	014		016		
	028		030		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *				
	Autres *				
Immobilisations corporelles *	170 840		94 238		76 601
Immobilisations financières * (1)	16 669				16 669
Total I (5)	187 509		94 238		93 270
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	136 872	136 872
		Autres* (3)	072	152 681	152 681
	Valeurs mobilières de placement	080	1 196	082	1 196
	Disponibilités	084	77 442	086	77 442
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	368 192	098	368 192
	Total général (I + II)	110	555 700	112	94 238 461 462
PASSIF				Exercice N	
				I	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	15 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau	134	239 521		
	Résultat de l'exercice	136	27 687		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	283 707		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	35 300		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	664	172	142 455
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	177 755		
	Total général (I + II + III)	180	461 462		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 27 131
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ACD RAVALEMENT

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218	1 255 688			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 255 689			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	200 436			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 16 764 - mobilier : - immobilier :)				242	399 678			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	681	244	2 043			
	Rémunérations du personnel*				250	403 356			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	166 221			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	18 160			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 189 895			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	65 794			
Produits financiers (III)		280	6	Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	25 913			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	12 200				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	27 687			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	27 687	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	12 200				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	25 913				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342			
			JEI (44 sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindécies A	181					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645					
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648					
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990					
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1	352	65 799	354
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1	370	65 799	372	
					Déficit col. 2				

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ACD RAVALEMENT

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ACD RAVALEMENT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ACD RAVALEMENT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	20 845	442		444		446	20 845		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	114 139	462	25 000	464		466	139 139		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 724	472	2 131	474		476	10 855		
Immobilisations financières		480	16 669	482		484		486	16 669		
TOTAL		490	160 378	492	27 131	494		496	187 509		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	15 624	532	1 545	534		536	17 169	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	56 186	552	14 941	554		556	71 128	
	Autres immobilisations corporelles	560	4 267	562	1 674	564		566	5 942	
TOTAL		570	76 078	572	18 160	574		576	94 238	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

Désignation de l'entreprise : SARL ACD RAVALEMENT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780							
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés						983					
Déficits reportables						984					
Déficits de l'exercice						860					
Total des déficits restant à reporter						870					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380					
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326							
N° du centre de gestion agréé						388					
Montant de la TVA collectée						374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL ACD RAVALEMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 255 688
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 255 688
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	226 674
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	306 099
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	67 340
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	600 114
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 655 575
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	655 575
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 255 688
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 01012024	160 au 31122024
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 3 8 0 1 5 7 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ACD RAVALEMENT

ADRESSE (voie) 2 PASSAGE FLOURENS

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BOUZIDA Prénom(s) KARIM

Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 14021967 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays

Adresse : N° 38B Voie RUE MAURICE BERTEAUX

Code Postal 95140 Commune GARGES LES GONESSE Pays

Titre (2) M Nom de famille BOUMARAF Prénom(s) ABDELHAMID

Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 19071986 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays

Adresse : N° 28 Voie RUE LESAGE

Code Postal 75020 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

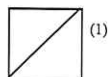
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 5 3 8 0 1 5 7 5 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ACD RAVALEMENT

ADRESSE (voie) 2 PASSAGE FLOURENS

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.